



RAPPORT D'INFORMATION SUR LES DÉFIS DU SECTEUR AUTOMOBILE

Commission des Affaires économiques

Rapport d'information de M. Gérard Cornu, sénateur d'Eure-et-Loir

Présentation

Depuis le dernier Mondial de l'automobile de Paris, la crise du secteur semble être devenue un des thèmes récurrents de l'actualité économique.

Tel était déjà le cas il y a vingt ou trente ans lorsque nombre d'observateurs annonçaient le déclin voire la disparition de cette industrie en France.

Pourtant, nos entreprises avaient démenti ces pronostics en relevant les défis qui leurs étaient lancés.

Aussi, la commission des affaires économiques du Sénat a-t-elle cherché à savoir si une mobilisation du secteur était de nouveau nécessaire et possible dans le contexte actuel créé par la montée des pays émergents, les exigences du développement durable, et les mutations profondes du marché.

Il s'agit, en effet, d'un enjeu de premier plan pour notre économie, au regard du million d'emplois directement concernés et de l'effet structurant de l'automobile sur l'ensemble du tissu industriel.

C'est dans ce cadre que M. Gérard Cornu, sénateur d'Eure-et-Loir a été chargé de rédiger un rapport d'information faisant le point sur les défis du secteur automobile français.

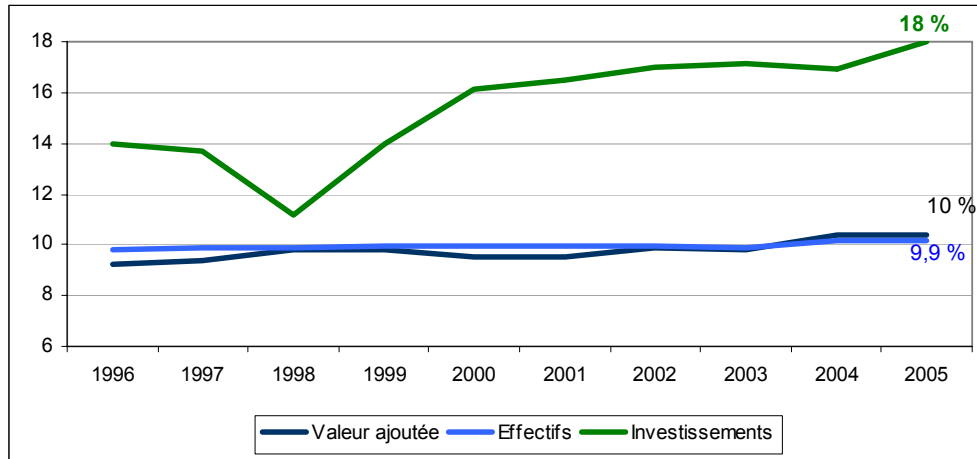
Engagés au mois de décembre 2006, les travaux du rapporteur ont notamment donné lieu à un cycle d'auditions plénières tenu le 23 janvier 2007 qui a permis à l'ensemble des membres de la commission d'échanger avec les différents professionnels du secteur.

Face aux nouveaux enjeux qu'il analyse, le rapport d'information propose une stratégie en trois axes :

- faire du marché européen le socle de la compétitivité mondiale de nos constructeurs ;
- mieux valoriser le fait que l'Europe est à la pointe des exigences du développement durable ;
- et préparer l'acte II du plan lancé par le Gouvernement français pour l'ensemble de la filière. ■

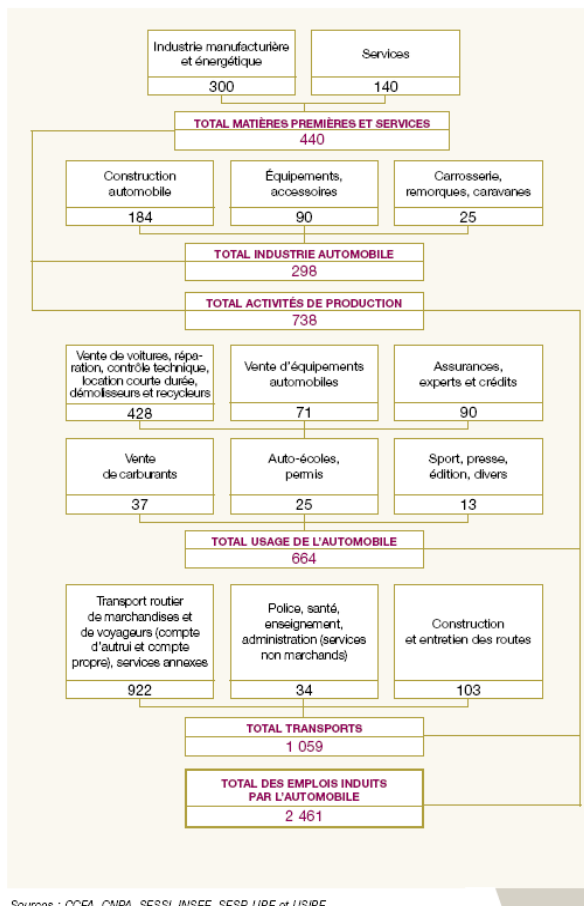
L'automobile : un enjeu structurant pour l'ensemble de l'économie française

1. L'automobile représente près de 20 % de la production et plus de 10 % de l'emploi de l'industrie française



2. L'automobile concerne au total 2,5 millions d'emplois dont un tiers pour la production

Emplois induits par l'automobile en 2005
En milliers de personnes

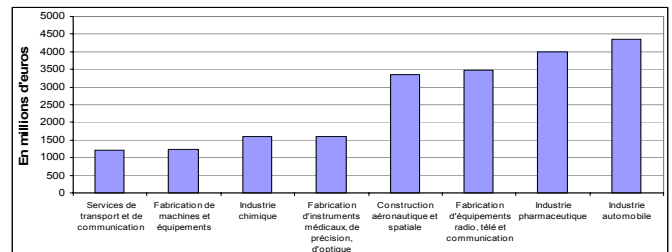


Sources : CCFP, CNPA, SESSI, INSEE, SESP URF et USIRF

3. Un secteur en pole position de l'innovation et des exportations françaises

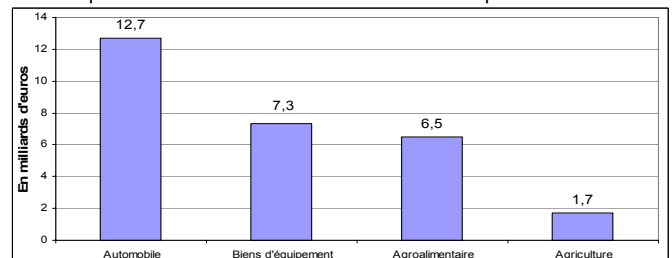
Le premier secteur pour la recherche

La R&D en France dans les différents secteurs



Le premier excédent de notre balance commerciale

Les quatre secteurs affichant un solde extérieur positif en 2005

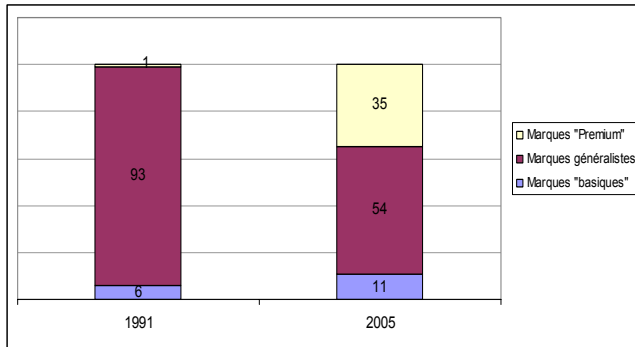


- 3 véhicules sur 4 produits en France par les groupes français sont exportés
- L'Europe représente les 3/4 de ces exportations contre 90 % il y a dix ans

Un secteur aujourd'hui confronté à un triple défi

1. Le positionnement en termes de gammes de véhicules

La montée parallèle des marques « premium » et des marques « basiques » au détriment des constructeurs généralistes, dont les groupes français.



2. Le positionnement de l'Europe au sein du monde automobile

. **Un marché européen** confronté au double défi du développement de la demande et de l'offre potentielle des pays émergents.

. **Un marché européen trop hétérogène**, notamment du fait des différences de fiscalité.

. **Une réglementation trop instable** : des normes environnementales modifiées 8 fois depuis 25 ans.

. **Une réglementation pas assez intégrée** et soumise à des objectifs contradictoires.

. **Une réglementation mal valorisée**, l'Europe n'a pas réussi à se faire reconnaître comme le continent du véhicule propre.

3. L'insuffisante intégration de la filière

. **Des fournisseurs insuffisamment associés à la dynamique d'innovation et de productivité des constructeurs**, notamment par les équipementiers de rang 2 et les sous-traitants.

. **Une insuffisante intégration des métiers de la distribution et de la réparation**, alors que ces activités peuvent constituer des facteurs essentiels de succès commercial.





La stratégie en trois axes proposée par la commission des affaires économiques du Sénat

AXE 1 : CONSTRUIRE UN MARCHÉ EUROPÉEN MIEUX INTÉGRÉ, SOCLE DE LA COMPÉTITIVITÉ MONDIALE DE NOTRE FILIÈRE

. Il revient aux pays d'industrie automobile, dont la France, d'améliorer le cadre réglementaire européen dans le prolongement des travaux du groupe « Cars 21 », dans le sens de plus de stabilité et de cohérence.

. Engager une étude d'impact sur les incidences des différences de fiscalité automobile en Europe.

AXE 2 : VALORISER L'AVANTAGE DE L'EUROPE, CONTINENT DE LA VOITURE PROPRE

. Une fois clarifiée la stratégie européenne en matière de normes, mettre en avant les avantages européens en matière environnementale.

. Renforcer les synergies entre recherche, politique industrielle et encadrement normatif dans le domaine du développement durable.

AXE 3 : PRÉPARER L'ACTE II DU PLAN GOUVERNEMENTAL

Avec un volet offensif

- Renforcer les synergies en faveur de l'innovation et de la qualité entre les constructeurs et les équipementiers, en particulier de rang 2 et les sous-traitants.

- Améliorer et renforcer le secteur des services afin d'en faire un avantage commercial des constructeurs français.

Avec un volet défensif

- Ne pas considérer les stratégies de localisation à l'échelle de l'Europe élargie comme systématiquement contraires à la compétitivité de notre tissu industriel.

- Dans le prolongement des aides à la reconversion des salariés, anticiper les difficultés et accompagner les régions qui seront confrontées à la concurrence des équipements chinois et indiens dans les dix ans qui viennent. ■



Commission des affaires économiques

<http://www.senat.fr/commission/eco/index.html>

Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.74
Télécopie : 01.42.34.20.76
secretariat-afeco@senat.fr

Président

M. Jean-Paul Emorine
Sénateur (UMP) de Saône-et-Loire



Rapporteur

M. Gérard Cornu
Sénateur (UMP) d'Eure-et-Loire



Le présent document est disponible sur internet

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06